

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS								
Nombre de conseillers :	Séance du 30 septembre 2022,								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Votants</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Votants	Absents	10	7	9	3	L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.
En exercice	Présents	Votants	Absents						
10	7	9	3						
Date de convocation : 22/09/2022 Date d'affichage délibération : 04/10/2022	Présents : Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Aline MAUCHERAT, Romain VIGIER. Elus excusés ayant donné pouvoir : Pascal LIMARE ayant donné pouvoir à Romain VIGIER, Daniel PILLET ayant donné pouvoir à Aline MAUCHERAT. Absente excusée : Charline RAGEAU. Secrétaire de séance : Romain VIGIER.								
Délibération n° 2022 09 30 03 : FDEC – REFECTION DE LA ROUTE DU DESERTET									

Suite aux travaux réalisés en automne 2021, nous avons sollicité l'aide du Département au titre du Fond Départemental d'Equiperment des Communes (FDEC) pour l'opération de réfection de la route du Désertet.

En raison du grand nombre de dossiers en attente de financement, la Commission permanente, lors de sa séance du 23 septembre 2022, n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2022.

Toutefois, nous pouvons maintenir notre demande pour la prochaine programmation. Pour ce faire, il nous faut délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE le conseil départemental dans le cadre du FDEC pour l'opération de réfection de la route du Désertet,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au suivi de cette demande.

Vote : adopté à l'unanimité (9 voix pour).

Le Maire,



André DAZY

Envoyé en préfecture le 04/10/2022	
Reçu en préfecture le 04/10/2022	
Affiché le 04/10/2022	
ID : 073-217302058-20220930-2022093003-DE	